

# *La Haye Malherbe*

Et Ses Hameaux \*



\*Les Hoguettes

\*Le Camp des Ventes

\*La Vallée

# Sommaire

<b>Prudence lors de vos voyages à l'étranger</b>	<b>6</b>
<b>Demande de passeport ou carte nationale d'identité</b>	<b>7</b>
<b>Attention nouvelles modalités d'accès au territoire Britannique</b>	<b>8</b>
<b>Comment voter par procuration</b>	<b>8</b>
<b>Inscription sur liste électorale</b>	<b>9</b>
<b>Les déchets et collectes</b>	<b>10</b>
<b>Centre Communal d'Action Social</b>	<b>11</b>
<b>Hommage à Monsieur Jean Paul BARBÉ</b>	<b>11</b>
<b>Les Commissions Municipales</b>	<b>12</b>
<b>La cérémonie du 11 novembre</b>	<b>15</b>
<b>Journée village propre</b>	<b>16</b>
<b>Réflexion de la municipalité</b>	<b>16</b>
<b>La communication</b>	<b>17</b>
<b>Pand@ by PIMMS présent dans votre Mairie</b>	<b>18</b>
<b>Épicerie sociale et solidaire itinérante</b>	<b>19</b>
<b>Le monoxyde de carbone</b>	<b>21</b>
<b>Les chenilles processionnaires</b>	<b>22</b>
<b>Les frelons asiatiques</b>	<b>23</b>
<b>La collecte des déchets ménagers recyclables</b>	<b>24</b>
<b>L'aide à domicile</b>	<b>25</b>
<b>Les aides pour réduire nos déchets</b>	<b>27</b>
<b>Les animaux errants</b>	<b>28</b>
<b>Nuisances sonores</b>	<b>29</b>
<b>Élagage des haies, arbres, arbustes</b>	<b>30</b>
<b>Brûlage des déchets végétaux</b>	<b>31</b>
<b>Le concours des maisons fleuries</b>	<b>32</b>
<b>Le fleurissement de la commune</b>	<b>33</b>
<b>Prix d'honneur pour notre commune</b>	<b>34</b>
<b>Travaux 2020</b>	<b>35</b>
<b>Travaux 2021</b>	<b>37</b>
<b>Retour de l'enfant vers l'école de La Vallée</b>	<b>41</b>
<b>Taris scolaires 2020 - 2021</b>	<b>41</b>
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	<b>43</b>
<b>Association pour la sauvegarde du patrimoine Malherbois</b>	<b>44</b>
<b>La Vallée des loisirs</b>	<b>46</b>
<b>Racing Club Malherbe Surville</b>	<b>47</b>
<b>L'académie d'Aïkido Seine Eure</b>	<b>48</b>
<b>LE JUDO CLUB de la HAYE MALHERBE</b>	<b>49</b>
<b>A.S.H.M. Section tennis de table</b>	<b>50</b>
<b>ASHM GYMNASTIQUE</b>	<b>50</b>
<b>Dates à retenir</b>	<b>51</b>

# Le mot du Maire

Chères Malherboises et Malherbois,

Une année 2020 dont nous n'aurions jamais pensé vivre, malgré la nouvelle année le virus est toujours présent, je vous recommande de rester très prudent et de bien respecter les gestes barrières, nous devons penser aussi au corps médical qui œuvre depuis des mois pour sauver des vies.

Nous devons apprendre à vivre avec, nous ne pourrons pas rester éternellement cloîtrés chez nous, en espérant tous pouvoir reprendre nos activités normalement. Je remercie personnellement toutes celles et ceux qui œuvrent au sein de notre commune pour qu'elle conserve son dynamisme et son attractivité : Élus, Agents, Bénévoles, Associations, Jeunes et moins jeunes, les commerçants, les artisans, les entreprises, les agriculteurs, les pompiers... dans cette période dont rien n'est facile, nous avons pu remarquer pendant le confinement un élan de solidarité auprès des personnes fragiles.

Avec le conseil municipal nous allons œuvrer pour améliorer la commune pendant le mandat, bien sûr que rien ne sera facile, mais nous allons nous battre pour remonter le défi. Cette année les dépenses en investissements seront orientées vers des travaux qui vont nous permettre de faire des économies sur le fonctionnement.

J'aborde ce mandat avec confiance et sérénité, des travaux seront réalisés pendant l'année 2021, nous avons commencé par terminer les travaux qui avaient été commandés par l'ancien conseil ayant pris du retard avec la pandémie.

Pour l'ensemble des Malherboises et Malherbois au nom du conseil municipal et moi-même nous vous souhaitons de bonnes vacances à toutes et à tous et vos proches et que nous retrouvions notre liberté.

Le Maire  
Serge Marais

# État civil 2020

## Naissances

★ Le 22 Janvier 2020 ★  
PECQUEULT TOURNANT Maël,  
Phocas, Dominique, Patrick

★ Le 22 Janvier 2020 ★  
ROUVE Eugénie, Hélène, Jeanne

★ Le 27 Mai 2020 ★  
GHIOTTO Valentin

★ Le 3 Juin 2020 ★  
GUILLEN Antonin, Rico, Willy

★ Le 25 Juin 2020 ★  
BRIANÇON Lalie, Inès

★ Le 30 Septembre 2020 ★  
HERVIEU Hugo, Gabriel, Ghislain  
HERVIEU Clément, Pierre, Rémi

★ Le 4 Octobre 2020 ★  
NEVEU Noé, Charles, Roland

★ Le 28 Novembre 2020 ★  
SALINGUE Hery, Joon

★ Le 15 Décembre 2020 ★  
LIOCHON Léandre, Baptiste,  
Guillaume

## Ils se sont dit « Oui »

Le 1er Août 2020

Mr JEGOU Charles et Mlle FOUBERT Aurélie

Le 12 Septembre 2020

Mr DÉPARROIS Sébastien et Mlle ÉBRAN Lisa

Le 19 Septembre 2020

Mr BOINET Brice et Mlle SCNEIDER Priscilla



## Deces

▲ Le 30 Décembre 2019 ▲  
BARBÉ Jean Paul, Raymond, 89ans

▲ Le 6 Janvier 2020 ▲  
LEFEVRE Marc, 57 ans

▲ Le 17 Janvier 2020 ▲  
HERCHER Espérance, Fernande, 91 ans

▲ Le 24 Janvier 2020 ▲  
THOMAS Marcel, Mathurin, 92 ans

▲ Le 20 Février 2020 ▲  
SASSIER Jacqueline, Renée, 86 ans

▲ Le 24 Mars 2020 ▲  
BLÉ Annick, Jeanine, 69 ans

▲ Le 21 Août 2020 ▲  
CODRON Didier, 63 ans

▲ Le 23 Septembre 2020 ▲  
MAUGY Ginette, Jeanne, 89 ans

▲ Le 27 Octobre 2020 ▲  
DEVILLERS Yvette, Marie, 87 ans

▲ Le 7 Novembre 2020 ▲  
BARTOLONE Giovanni, Giuseppe, 76 ans

▲ Le 9 Novembre 2020 ▲  
MASSICART Daniel, Gérard, 76 ans



# Infos pratiques

## Service Santé

Docteur Le Carpentier .....	02.32.025.91.77
Infirmières Libérales .....	02.32.50.62.15
Masseur Kinésithérapeute .....	02.32.25.20.30
Orthophoniste .....	02.76.49.92.15
Pédicure - Podologue .....	06.75.01.09.05
Pharmacie Rivette .....	02.32.25.94.06

## Urgence

CCAS .....	02.32.50.61.30
Centre antipoison .....	0825.812.822
Disparition d'enfants .....	116.000
Enfance victime de violence .....	119
Femme victime de violence .....	3919
Gendarmerie .....	17
Pompiers secours .....	18
Pompiers services administratifs .....	02.32.40.02.21
S.A.M.U .....	15
SAMU social .....	115

## Associations

Académie Aïkido Seine Eure .....	06.84.84.41.22	Coopérative Ecole de la Vallée .....	07.81.28.54.34
Amicale des donateurs de sang .....	06.09.87.25.79	Judo Club LHM .....	06.15.46.27.26
Amicale des sapeurs pompiers .....	02.32.25.98.16	La joie de vivre .....	06.87.77.13.58
Anciens combattants .....	06.76.83.82.50	La Vallée des loisirs .....	06.22.45.60.36
APE du Bourg .....	06.12.99.32.03	Le Ch'ti Antoine .....	06.06.42.31.24
AS HM course à pied .....	07.85.11.12.88	Parents d'élèves école du Bourg .....	06 12 99 32 03
AS HM gymnastique .....	06.25.49.42.79	RC Malherbois Survillais .....	06.81.40.97.89
AS HM pétanque .....	06.24.48.40.20	Sauvegarde patrimoine malherbois .....	06.76.83.82.50
AS HM tennis de table .....	06.46.28.02.98	Savoir-faire .....	06.86.17.52.84
Comité des fêtes .....	06.84.13.18.58	Société de chasse .....	06.19.57.91.49

## Commerçants/Artisans

A2P IMMO .....	02.32.25.20.94	Garage du Carbonnier .....	02.32.50.61.32
Aux Délices Malherbois .....	02.32.59.45.74	La Source aux Fleurs .....	02.32.50.67.90
Garage BAZ AUTO .....	06.65.12.71.63	Le Bistrot des Artistes .....	02.32.50.68.62
Belle & Zen .....	02.32.59.37.03	Le Petit Panier .....	02.32.25.17.86
Boucherie Gaudet .....	02.32.50.61.44	MGT Clôture .....	06.79.44.14.61
Électricité Derrey .....	02.32.25.15.73	Tout'Elec .....	09.53.64.69.72
Franck Coiffure .....	02.32.50.62.98		

## Commerces ambulants et Marché hebdomadaire

Colin's Burger .....	07 83 67 84 49	Pizza Minute (Distributeur) .....	06 63 15 82 81
O Délices Du Rines Spécialité Portugaise .....	06 63 44 58 90	Pizza Sympa (Food Truck) .....	06 32 41 65 38
O'Délices Traiteur Benjamin Lecomte .....	06.65.53.78.93	Marché hebdomadaire sur la place de l'église	JEUDI

## Autres

Artus Conseils Finances .....	06.12.99.62.95	EDF Clientèle ménages .....	08.01.02.70.26
Assistante sociale Louviers .....	02.32.09.46.56	Inhumation religieuse .....	06.16.13.94.63
Service des Impôts des particuliers .....	02.32.54.74.10	Inhumation religieuse .....	02.32.50.63.44
Service départemental des impôts fonciers .....	02.32.25.71.13	Inhumation religieuse.....	02.32.50.65.73
Service des impôts des entreprises .....	02.32.25.71.43	Micro crèche « Petit à Petit » .....	09.86.57.27.28
Trésorerie de Louviers .....	02.32.09.40.70	Taxi Lefebvre Philippe .....	06.08.88.18.33
Communauté d'agglomération Seine Eure .....	02.32.50.85.50	La Poste .....	3631
Eaux, assainissement VÉOLIA .....	09.69.39.56.34		
École de la Vallée .....	02.32.25.00.70		
École du Bourg .....	02.32.25.95.19		

# Infos pratiques



## Contact

Courrier : Mairie de la Haye Malherbe  
Place de la Mairie  
27400 La Haye Malherbe  
Téléphone : 02.32.50.61.30  
Mail : mairie.lhm@free.fr



## Location Vaisselle

2,00 € le couvert, contactez Madame BOURGÈS au  
02.32.50.65.40

## Location de la salle polyvalente

Habitant de la commune : 450,00 €  
Habitant hors commune : 800,00 €



## Nos horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 16 à 18 heures  
Jeudi de 9 heures 30 à 11 heures 30

## Les permanences des élus

<b><u>Lundi</u></b>	Monsieur Éric LOUET (3 <sup>ème</sup> adjoint) de 16 <sup>h</sup> 00 à 18 <sup>h</sup> 00 Affaire suivie : Urbanisme
<b><u>Mardi</u></b>	Monsieur le Maire, sur rendez-vous de 16 <sup>h</sup> 00 à 18 <sup>h</sup> 00.
<b><u>Mercredi</u></b>	Monsieur Mickaël HEURTEAU (1 <sup>er</sup> adjoint) de 16 <sup>h</sup> 00 à 18 <sup>h</sup> 00 Affaires suivies : Finances, Travaux, voirie, bâtiments communaux.
<b><u>Vendredi</u></b>	Madame Amélia BRÉANT (2 <sup>ème</sup> adjointe) Affaires suivies : Administration générale, vie scolaire, CCAS.



## Droits de place

Occasionnel le mètre (en linéaire) : 4,00 €  
Permanent (forfait hebdomadaire) : 10,00 €  
Marché le mètre (en linéaire) : 0,80 €

## Concessions cimetière communal

Case columbarium pour 15 ans : 510,00 €  
Case columbarium pour 30 ans : 870,00 €  
Sépulture pour 30 ans : 250,00 €  
Sépulture pour 50 ans : 350,00 €

# Infos pratiques

## Prudence lors de vos voyages à l'étranger

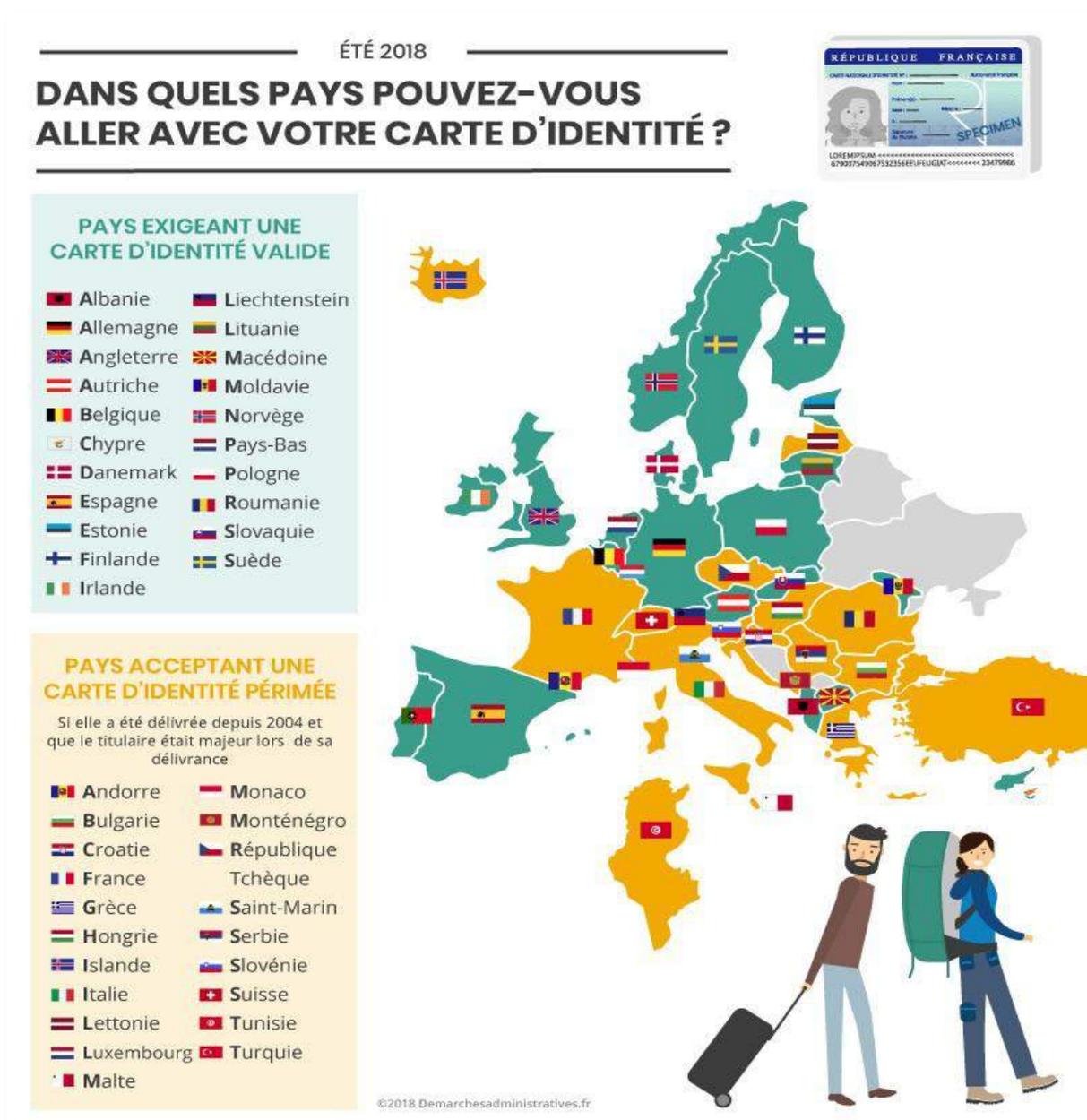
### Peut-on voyager avec une carte d'identité périmée ?

Voyager avec une CNI (carte nationale d'identité) dont la date de validité est périmée est envisageable. Tout dépend de votre destination et de la date de création de votre carte d'identité. Dans quels pays est-elle acceptée ? Les détails dans cet article.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la CNI pour les personnes majeures a été prolongée de 5 ans. Elle passe de 10 à 15 ans.

### Quelles sont les cartes d'identité concernées ?

### Dans quels pays est-il possible de voyager avec une CNI dont la date d'expiration a été prolongée ?



# Infos pratiques

## VOYAGER AVEC UNE CNI DE PLUS DE 10 ANS Condition de prolongation automatique

Date de délivrance de la carte d'identité	Date mentionnée sur la CNI	Nouvelle date de validité de la carte d'identité	Condition d'âge (avoir minimum 18 ans lors de la remise de la CNI)
2004	2014	2019	Né en 1986 ou avant
2005	2015	2020	Né en 1987 ou avant
2006	2016	2021	Né en 1988 ou avant
2007	2017	2022	Né en 1989 ou avant
2008	2018	2023	Né en 1990 ou avant
2009	2019	2024	Né en 1991 ou avant
2010	2020	2025	Né en 1992 ou avant
2011	2021	2026	Né en 1993 ou avant
2012	2022	2027	Né en 1994 ou avant
2013	2023	2028	Né en 1995 ou avant

Démarche mise à jour le 28/05/2019 - La Rédaction de DemarchesAdministratives.fr

## Demande de passeport ou carte nationale d'identité



### Où peut-on faire une carte d'identité ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes

### Où peut-on faire un passeport ?

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

**Mairies de : LOUVIERS, VAL DE REUIL, LE NEUBOURG**

# Infos pratiques

## Attention nouvelles modalités d'accès au territoire Britannique

Le gouvernement britannique met progressivement en place de nouvelles modalités d'accès au territoire.

L'objectif est, selon le compte Twitter du Home Office, de « supprimer progressivement l'utilisation des cartes nationales d'identité comme documents de voyage valables ».

Par conséquent, à partir du 1er octobre 2021, les Français devront être en possession d'un passeport pour se rendre au Royaume-Uni. En revanche, les autorités britanniques n'exigeront pas de visa.

Seule exception, annoncée par l'Ambassade de France au Royaume-Uni : les étrangers, et parmi eux les Français, résidant au Royaume-Uni depuis une date antérieure au 1er janvier 2021 pourront continuer à entrer sur le territoire avec leur carte nationale d'identité jusqu'en 2025.

## Disponible depuis chez vous



**Attention !** Il est inutile de se déplacer en mairie ou en préfecture pour remplir l'attestation. Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire est accessible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). (N° CERFA 15646\*01)

## Comment voter par procuration

### COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

1.



**MANDATAIRE**

#### **CHOISIR LA PERSONNE QUI VOTERA À VOTRE PLACE**

Elle doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous et ne pas avoir reçu d'autre procuration.

2.



#### **ÉTABLIR LA PROCURATION**

Vous devez vous rendre avec une pièce d'identité au tribunal d'instance ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie pour la demander.

3.



#### **LE JOUR DU VOTE**

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa pièce d'identité à votre bureau de vote et vote en votre nom. N'oubliez pas de le prévenir car aucun document ne lui est envoyé !

# Infos pratiques

## Inscription sur liste électorale



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

### Nouveaux habitants ?

Un Français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la Mairie de son nouveau domicile.

Un Français qui revient vivre en France doit le plus souvent s'inscrire auprès de la Mairie de son nouveau domicile pour pouvoir voter en France.

Un Français partant résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa Mairie ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

### Inscription en Mairie ou en ligne ?

Vous pouvez vous inscrire en Mairie, en vous munissant d'une pièce d'identité et justificatif de domicile (facture eau, gaz, électricité, téléphone...). Un formulaire sera à remplir et à redonner en Mairie aux horaires d'ouverture.

En ligne, rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/>, onglet papiers-citoyenneté, onglet élection. Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants : Justificatif de domicile type facture et justificatif d'identité.

# Infos pratiques

## Les déchets et collectes

### JOURS DE COLLECTE

Les poubelles d'ordures ménagères et les sacs jaunes de tri sont ramassés le mercredi matin.

Les bacs et sacs sont à sortir la veille au soir.

### DÉCHETS VÉGÉTAUX

La collecte des déchets végétaux est assurée le mercredi matin de la semaine 11 à la semaine 48.

### ENCOMBRANTS

Vos encombrants sont ramassés sur rendez-vous gratuitement, appelez la Ressourcerie au 09.86.48.63.60.

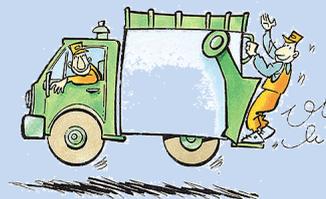
### INFORMATION PRATIQUE

Les sacs jaunes disponibles en mairie seront utilisables jusqu'au mois de septembre.

Une poubelle d'ordures ménagères endommagée peut être remplacée en mairie.

Déchèterie de la Haye Malherbe, Téléphone 02.32.40.45.63 et Horaires : Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi 14<sup>h</sup>00-17<sup>h</sup>45 Mercredi et Samedi 9<sup>h</sup>00-11<sup>h</sup>45

Des conteneurs à verre et papier sont à votre disposition rue du Carbonnier, Rue de la Gare, Rue de la Ravine, Place de la Malice (La Vallée) etc... Ainsi qu'un conteneur pour vêtements.



## Demande de bac à déchets

Pour toutes demandes de bac à déchets verts, nous vous invitons à vous rapprocher auprès du Centre d'Agglomération Seine Eure (CASE). Pour les demandes de bac à ordures ménagères vous devez vous rendre en Mairie muni d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.



## Oubli des agents de propreté

Il arrive parfois que les agents de propreté lors du ramassage hebdomadaire oublient malencontreusement vos déchets. Pour résoudre ce problème nous vous invitons à contactez le Centre d'Agglomération Seine-Eure (CASE) au service propreté 02.32.50.85.64 pour leur faire part de votre requête.



# Municipalité

## Centre Communal d'Action Social

Centre communal d'action social (C.C.A.S.)	<u>Vice-Présidente</u> Amélia BRÉANT	<u>Membres du conseil municipal</u> Béatrice CORMON, Christel BARON, Hervé LETELLIER
	<p>Le C.C.A.S est un établissement communal qui intervient principalement dans le domaine de l'aide sociale.</p> <p>Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient.</p> <p>À la tête du C.C.A.S se trouve le maire qui le préside de plein droit.</p> <p>Le conseil d'administration est fixé au minimum de 8 membres en plus du Président, dont 4 élus, ainsi qu'un représentant de la commune lié aux associations familiales, un représentant des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des affaires sociales.</p> <p>Les membres gèrent un budget bien distinct de celui de la commune.</p> <p>Il a pour mission principale d'assister les familles isolées ou en grande précarité ; de les accompagner vers les différents services sociaux, de participer à l'instruction des dossiers mais également d'octroyer, après étude d'un dossier, une aide de secours d'urgence exceptionnelle.</p> <p>Pour vous guider dans vos démarches sur le territoire de notre commune, M<sup>me</sup> Amélia BREANT, vice-présidente du C.C.A.S, peut vous recevoir le <u>vendredi entre 16h00 et 18h00</u>.</p>	

## Hommage à Monsieur Jean Paul BARBÉ

Par une délibération présentée au conseil municipal du 28 janvier 2020, après avoir consulté les enfants de Monsieur et Madame Jean Paul BARBÉ, il a été décidé de lui rendre hommage et d'appeler l'école du Bourg à son nom. Suite à cette décision, une plaque commémorative a été commandée.



Tout était prévu pour la mise en œuvre de cette plaque commémorative, mais avec le COVID 19 nous n'avons pu réaliser la cérémonie. En effet les circonstances actuelles ne nous permettent pas de nous réunir sur la voie publique et d'organiser un vin d'honneur.

Cette cérémonie est donc reportée à une date ultérieure. Nous ne manquerons pas de vous en avertir au moment opportun.

# Municipalité

## Les Commissions Municipales

Scolaire et Intercommunale (Terres de Bord)	<u>Vice-Présidente</u> Amélia BRÉANT	<u>Membres</u> Mickaël HEURTEAU, José HACVILLE, Éric LOUET, Émilie LEFRONT, Séverine BONNET-THOMAS
La commission a pour rôle d'étudier et de suivre toutes les demandes liées à la vie scolaire. Elle se doit de participer aux six conseils d'école (Le Bourg et La Vallée) pour répondre aux besoins du personnel enseignant et des parents, afin de créer un climat favorable à la réussite et au bien-être des enfants.		
Cimetière	<u>Vice-Présidente</u> Christel BARON	<u>Membres</u> Marc ANGOT, Jean Yves LAUDREL, Jean François LABORDE-PADIE, Mickaël HEURTEAU
Cette commission a pour but : Le suivi des concessions, le respect du règlement intérieur, l'entretien mais aussi, être à l'écoute des Malherbois et de leurs réflexions.		
Urbanisme et Environnement	<u>Vice-Président</u> Éric LOUET	<u>Membres</u> Christel BARON, Jean François LABORDE-PADIE, José HACVILLE, Mickaël HEURTEAU, Hervé LETELLIER
Pour mener à bien les opérations d'aménagement urbain et environnementaux de la commune, les membres de la commission Urbanisme et Environnement se retrouvent à minima une fois par trimestre pour faire un point sur les sujets d'actualité en matière d'occupation des sols et de permis de construire, ainsi que pour étudier et élaborer les différents schémas d'aménagement.		
Finances	<u>Vice-Président</u> Mickaël HEURTEAU	<u>Membres</u> Amélia BRÉANT, Éric LOUET, Émilie LEFRONT, Jean François LABORDE-PADIE, Hervé LETELLIER, Guy AUZOUX
La commission Finances veille à la bonne exécution du budget de la commune. En particulier, elle veille à assurer une gestion saine et organisée de la dépense publique. Elle construit le budget de la Commune tant en fonctionnement qu'en investissement, elle en assure la cohérence et son suivi.		

# Municipalité

<p>Liaison avec les associations, commerçants, artisans de la commune</p>	<p><u>Vice-Présidente</u> Béatrice CORMON</p>	<p><u>Membres</u> Séverine BONNET-THOMAS, Émilie LEFRONT, Guy AUZOUX, Mickaël HEURTEAU, José HACVILLE</p>
<p>La commission a pour rôle d'organiser les relations et faciliter les activités des différentes associations culturelles, sportives, caritatives du village. Elle est leur lien pour le prêt de la salle polyvalente, de matériel et propose au Conseil Municipal le montant des subventions annuelles octroyées. Elle soutient le développement du commerce et de l'artisanat local.</p>		
<p>Commission jeunesse</p>	<p><u>Vice-Présidente</u> Béatrice CORMON</p>	<p><u>Membres</u> Séverine BONNET-THOMAS, Émilie LEFRONT, Guy AUZOUX, Mickaël HEURTEAU, José HACVILLE</p>
<p>Cette nouvelle commission a été créée dans le but d'initier les jeunes à la vie politique locale en considérant leurs idées, leurs besoins et soutenir leurs projets pour améliorer leur quotidien dans la commune. Il s'agit de leur offrir la possibilité de prendre toute leur place dans la commune et de les responsabiliser</p>		
<p>Travaux, voirie et assainissement</p>	<p><u>Vice-Président</u> Mickaël HEURTEAU</p>	<p><u>Membres</u> Béatrice CORMON, Éric LOUET, Jean Yves LAUDREL, Marc ANGOT, Jean François LABORDE-PADIE, José HACVILLE, Nathalie POMARD</p>
<p>La commission travaux et voirie est en charge de tous les travaux de la commune, aussi bien d'entretien, de modification, d'amélioration ou de création. Ses membres ont pour mission de chiffrer, d'organiser et de suivre les travaux effectués en interne, par des prestataires extérieurs, ou encore par la Communauté d'Agglomération. C'est de cette commission que dépend le service technique de la commune. Composé de 3 agents ; ce service opère partout sur notre commune. Au volant de leur véhicule gris ou de leur tracteur vert, nos agents sillonnent la commune au gré des besoins et des urgences. Tantôt plombiers, puis électriciens, ou encore cantonniers, ils sont les « maîtres à jouer » du village tant leur travail, souvent invisible, contribue au bon fonctionnement de notre belle commune.</p>		
<p>Personnel communal</p>	<p><u>Vice-Présidente</u> Amélia BRÉANT</p>	<p><u>Membres</u> Marc ANGOT, Hervé LETELLIER, Jean François LABORDE-PADIE, Mickaël HEURTEAU</p>
<p>Cette commission fait le lien entre le conseil municipal et le personnel concernant la gestion des ressources humaines de la commune. Elle oriente sur les recrutements, la création de postes, les avancements, les formations nécessaires aux agents municipaux.</p>		

# Municipalité

<p>Fleurissement, aménagement urbain</p>	<p><u>Vice-Présidente</u> Béatrice CORMON</p>	<p><u>Membres</u> Christel BARON, Jean Yves LAUDREL Jean, Guy AUZOUX, Hervé LETELLIER, José HACVILLE</p>
<p>Pour le fleurissement la commission s'occupe d'achats de fleurs à disposer et planter sur notre commune, des concours de fleurissement des maisons et du village en collaboration avec les agents techniques. Cette commission étudie également les besoins en mobiliers urbains (poubelles, bancs, ou encore racks à vélos et panneaux d'avertissement comme installés récemment, etc.).</p>		
<p>Marchés, location salle polyvalente, fêtes et cérémonies</p>	<p><u>Vice-Président</u> Marc ANGOT</p>	<p><u>Membres</u> Séverine BONNET-THOMAS, Amélia BRÉANT, Béatrice CORMON, Christel BARON</p>
<p>Cette commission est chargée de l'organisation du marché, de la relation avec les commerçants ambulants et de l'encaissement des droits de places. Elle a aussi un rôle relationnel avec les personnes utilisant la salle polyvalente, établir l'état des lieux avant et après sa location et informer les locataires de cette salle sur l'utilisation du matériel mis à disposition.</p>		
<p>Information et communication</p>	<p><u>Vice-Présidente</u> Émilie LEFRONT</p>	<p><u>Membres</u> Christel BARON, Hervé LETELLIER, Jean François LABORDE-PADIE, José HACVILLE, Séverine BONNET-THOMAS</p>
<p>Cette commission est chargée d'informer et de communiquer avec les différents acteurs de la commune et les habitants. Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Informer de façon régulière et transparente sur l'avancement des projets et actions de la commune ;</li><li>• Promouvoir les actions, les manifestations et informations diverses des associations et des commerçants ;</li><li>• Être à l'écoute des préoccupations et interrogations des habitants.</li></ul>		

# Municipalité

## La cérémonie du 11 novembre

Monsieur Serge MARAIS Maire et les élus municipaux en association avec les Anciens Combattants, ont commémoré le 102ème anniversaire de l'Armistice de 1918 et honoré la mémoire de tous les "Morts pour la France" lors des différents conflits.

Des gerbes à la stèle érigée en mémoire des enfants du hameau de La Vallée "Morts pour la France" au cours de la guerre de 1914 à 1918 ainsi qu'au monument aux Morts ont été déposées, suivies d'une allocution.

Cet évènement ayant malheureusement été "interdit" au public sur ordre du préfet.

### QUE S'EST-IL PASSE LE 11 NOVEMBRE 1918 ?

Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie au Pays-Bas. La République est proclamée et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.



# Municipalité

## Journée Village propre

LES HABITANTS DE LA HAYE-MALHERBE MOBILISÉS POUR LA PROPETE DE NOTRE COMMUNE.

C'est sous un soleil automnal que se sont réunis une quarantaine d'habitants et d'élus de notre chère commune, en ce samedi 10 octobre 2020. Un mot d'ordre : collecter les déchets qui bordent nos routes et nos chemins.

A l'appel de la municipalité, ceux sont donc 5 "brigades" de volontaires qui, dans une ambiance "bon enfant", ont ramassé l'équivalent d'une petite benne d'ordures diverses et variées.

Sous l'égide de Monsieur le Maire et de ses conseillers, les habitants, après s'être réchauffés autour d'une boisson chaude, ont ainsi pu arpenter les rues de la commune et contribuer à la rendre encore plus propre.

Serge Marais remercie toutes celles et ceux qui ont bien voulu "se lever tôt" en ce samedi ensoleillé et tout particulièrement nos jeunes administrés, venus motivés et en nombre à cette occasion.

Un rendez-vous est d'ores-et-déjà pris pour avril 2021 (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire), sans nul doute avec encore plus de motivation.

Merci à tous pour votre engagement !

## Réflexion de la municipalité

Une réflexion de la commission "Cimetière" sur un projet de création de cavurnes dans notre cimetière.

C'est un petit caveau placé en sous-sol, où l'on peut mettre une ou plusieurs urnes, et où chaque famille dispose d'un lieu de recueillement individuel.



L'entreprise des pompes funèbres installera cette année le columbarium commandé l'année passée.



# Municipalité

## La communication

La commission est pour nous un outil essentiel. Le bulletin municipal est et restera un outil de communication indispensable mais à l'époque où nous vivons et à la vitesse où circule l'information, vous inscrire à l'application « Maires Citoyens » vous permettra d'être informé très rapidement des actualités, alertes et dates d'événements.

Nous travaillons actuellement activement sur le montage de notre site internet pour vous offrir une communication et un support plus complet ! Ce dernier devrait voir le jour 2ème semestre 2021.

Mise en place en août 2020 du support numérique Application Maires et Citoyens accessible par téléphone mobile Android et PC.

Un nouveau support de communication :



## MAIRES & CITOYENS



### Comment vous inscrire ?

L'application est disponible gratuitement sur :

- téléphone : en la téléchargeant via Apple Store ou Play Store (Android)
- ordinateur : en vous connectant sur <https://mairesetcitoyens.fr>

Il vous suffira dans les 2 cas :

- d'indiquer le code postal 27400 et de sélectionner la commune La Haye Malherbe
- de sélectionner votre adresse mail et un mot de passe

Après vérification, votre compte sera validé : vous choisirez alors de recevoir ou non des notifications sur votre téléphone ainsi que des e-mails sur votre ordinateur.

### Les différentes fonctionnalités proposées



Actualités

Un fil d'actualité vous permettant de découvrir médias et informations (événements culturels, thèmes du prochain conseil municipal, alertes oranges...). Vous êtes ainsi informés de ce qu'il se passe dans votre commune et pourrez commenter les publications.



Présentation

Une présentation de La Haye Malherbe, son nombre d'habitants, ses hameaux, sa fiche d'identité ...



Le maire et son équipe

Une description complète de l'équipe municipale et de ses responsables de commissions pour mieux vous orienter suivant vos besoins



Haye-Malherbe



Annuaire des services

Un annuaire complet des services proposés sur notre commune affichés sur une carte dynamique (coordonnées, horaires d'ouverture...)



Liens utiles

Pour partager avec vous des liens pour accéder rapidement à des sites internet (Portail Famille de l'Agglo Seine Eure, démarches en ligne...)



Agenda

Un agenda communal, simple à consulter, pour vous informer des événements à venir : réunions d'information, événements sportifs et associatifs organisés par la commune, les associations et les clubs sportifs, conseils municipaux, ... Toutes les dates à retenir, centralisées et accessibles sur cet agenda

**Si vous rencontrez d'éventuelles difficultés à vous inscrire ou "naviguer" sur l'application, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service Information et Communication au 06.37.53.16.80 ou à l'adresse mail : [mairielm.emilie1@orange.fr](mailto:mairielm.emilie1@orange.fr) ou en vous rendant directement en Mairie**

# Flash infos

## Pand@ by PIMMS présent dans votre Mairie

**Pand@ By PIMMS est présent dans la Mairie de la Haye Malherbe sur rendez-vous.**



**Delphine BOIVIN**

**Directrice – Correspondante qualité**

Place des 4 saisons 27100 VAL-DE-REUIL

02.32.25.12.25 - 06.83.88.27.45

delphine.boivin@pimms.org

@pimmsseineure

L'association PIMMS Seine-Eure a été créée en novembre 2007. Un premier point d'accueil a été ouvert en décembre 2008 sur Val-de-Reuil et un second en septembre 2010 sur Louviers.

Le PIMMS Seine-Eure a pour objectif de faciliter l'accès aux services publics à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Services proposés :

- Accompagnement dans toutes démarches administratives papier ou via internet,
- Aide au remplissage de formulaire et à la prise de rendez-vous,
- Aide à la compréhension et à la rédaction de courriers,
- Orientation vers les acteurs du territoire en fonction du besoin identifié,
- Médiation en cas de difficultés de paiement,
- Accès libre à un espace bureautique et à internet pour toutes démarches administratives (Actualisation, CV,).

L'accueil physique du public se fait uniquement sur Rendez-vous

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 02-32-25-12-25

Les permanences téléphoniques sont assurées du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, puis le vendredi matin de 9h à 12h. Lors des permanences téléphoniques, un médiateur peut accompagner à distance (informer, guider, orienter...) ou proposer un rendez-vous dans l'un des lieux d'accueils du PIMMS : PIMMS de Val-de-Reuil ; PIMMS de Louviers ; permanences en mairie de le Manoir-sur-Seine, La Haye Malherbe ou Saint-Pierre-du-Vauvray



**Information**



**Point numérique**



**Orientation**



**Conseils et  
accompagnement**

**PIMMS SEINE-EURE Place des 4 saisons - 27100 Val-de-Reuil - 02.32.25.12.25 - seine-eure@pimms.org**

# Flash infos

## Épicerie sociale et solidaire itinérante



### C'est quoi ?

Un service d'aide alimentaire itinérant à destination de personnes en précarité vivant dans les communes rurales de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

### Pour qui ?

Pour les personnes résidant sur les communes rurales suivantes :

Canton de Louviers : Andé, Heudebouville, Incarville, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Vironvay

Canton de Pont de l'Arche : Acquigny, Alizay, Amfreville-sur-Iton, Crasville, Criquebeuf-sur-Seine, Igoville, La Haye-Lecomte, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Manoir, Le Mesnil-Jourdain, Les Damps, Martot, Pinterville, Pîtres, Quatremare, Surtauville, Surville, Terres-de-bord, Vraiville

Canton de Val de Reuil : Uniquement Amfreville sous les Monts, Connelles, Herqueville

### Comment être bénéficiaire ?

En prenant rendez-vous avec le Centre Communal d'Action Social de votre commune ou avec un travailleur social de la Maison du Département. Vous pouvez contacter ces derniers au 02.32.61.11.15 pour Val de Reuil, 02.23.09.46.56 pour Louviers ou 02.35.23.01.05 pour Pont-de-l'Arche. Et en leurs apportant les renseignements nécessaires (justificatif de moins de 3 mois des ressources et des charges)

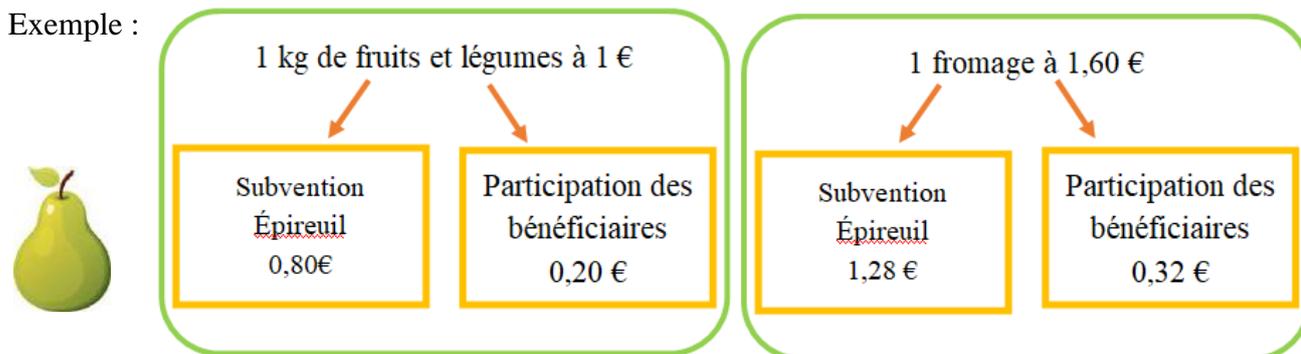
### Comment ça marche ?

Les dossiers sont étudiés une fois par semaine lors d'une commission.

Si le dossier est accepté, il y a une ouverture des droits pour faire les achats ( à concurrence du budget qui est accordé).

- Choix des courses en fonction des habitudes alimentaires et budgétaires,
- Participation financière à hauteur de 10 à 30% du prix de référence des produits distribués,
- Ils veillent à proposer une variété de produits (alimentaires, d'hygiène et d'entretien),
- Ils indiquent également quel sera le jour de livraison et l'adresse du lieu Relais où se fera la livraison.

Exemple :



# Flash infos

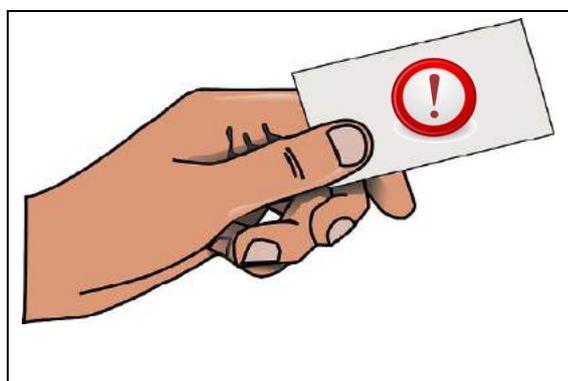


## Pour passer la commande

Personnes ayant accès à internet	Personnes n'ayant pas accès à internet
La veille de la livraison, connexion à notre site internet à partir de 16h30 et accès à notre boutique en ligne	A chaque livraison, une liste des produits secs peut nous être remis pour la semaine
Choix de produits parmi ceux proposés	Pour les produits frais, la veille du jour de livraison, à partir de 14h, passage de commande par téléphone

Le panier est livré par un salarié et un bénévole au point Relais du village dans l'après-midi.

Règlement de la participation financière



## Vos cartes de visite dans le prochain bulletin

Commerçantes, Commerçants, et Artisans, si vous souhaitez paraître dans le prochain bulletin municipal, nous vous invitons à venir déposer en Mairie vos cartes de visite, celles-ci seront scannées et intégrées dans le prochain numéro.

## Le monoxyde de carbone

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. En raison du confinement et du temps passé à la maison, il convient d'être encore plus vigilant en ce moment. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.



# Flash infos

## Les chenilles processionnaires

Cette année, un nouveau fléau est apparu dans notre région, la chenille processionnaire du chêne particulièrement dangereuse pour les animaux domestiques et nous-mêmes.



**Processionnaire du chêne  
Papillons et chenilles**

Plusieurs moyens de lutte existent, des traitements phytosanitaires biologiques ou chimiques, la lutte mécanique ou le piégeage par confusion sexuelle mais ne prenez pas de risques, faites appel plutôt à un professionnel car malheureusement sur le domaine privé, c'est aux propriétaires de faire le nécessaire, le coût n'étant pas anodin. Il faut espérer un hiver assez vigoureux pour limiter cette invasion, le réchauffement climatique étant le principal coupable. Dans les deux liens suivants, vous y trouverez plus d'informations et conseils.

La pression démographique, les besoins toujours plus importants en ressources engendrent sur notre milieu toutes sortes de maux comme le dérèglement climatique, la pollution responsable de 48000 décès par an en France mais aussi et surtout la disparition des espèces ; mammifères, oiseaux, poissons ont chuté de 60% depuis 1970, beaucoup étaient utiles pour maintenir un équilibre. Nous nous devons de les aider pour nos enfants et toutes les générations futures, moins de pesticides dans nos jardins en leur fournissant un abri, une mangeoire, un nichoir.

Dans notre région, plusieurs espèces que vous avez connues ont déjà disparues ou en passe de le devenir (Le chardonneret, le bouvreuil, l'abeille, le hérisson, l'anguille, les hirondelles, la tourterelle des bois, le vison, le putois, la pipistrelle, le serin cini et bien d'autres encore).



## Les frelons asiatiques



### Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Pour rappel les sapeurs-pompiers n'interviennent plus pour détruire les nids. Il est nécessaire de faire appel à des spécialistes qui utilisent un matériel et des techniques professionnelles adaptés à chaque cas assurant une sécurité optimale. Ne vous attaquez jamais à un nid seul ! **Faites appel à « ALLO LA GUÊPE » au 06.72.42.17.00.**

### Comment reconnaître un nid ?

Le nid du frelon asiatique est construit au printemps et peut atteindre à la fin de l'été un mètre de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé comme souvent à plus de 15 mètres de haut. Le frelon asiatique construit un nid qui ressemble à du papier mâché composé de plusieurs galettes. On le trouve rarement au ras du sol et il sera le plus souvent à plusieurs mètres de hauteur et il sera très difficile d'accès. Il est souvent de forme sphérique, abrite près de 2000 frelons et possède un orifice d'entrée et de sortie latérale. On peut trouver aussi les nids de frelons asiatiques dans un bâtiment ouvert ou dans le creux d'un mur mais très rarement en terre dans le sol. La présence d'un nid de frelon asiatique dans un arbre n'est détectable qu'avec les allées et venues des frelons car le vol du frelon asiatique fait beaucoup moins de bruit que celui du frelon d'Europe. On ne découvre ainsi la plupart du temps les nids de frelons asiatiques qu'en hiver avec l'absence de feuilles dans les arbres.

### Le Centre d'Agglomération Seine Eure met fin aux aides des destructions de nids de frelons asiatiques pour 2019

L'opération « aide pour la destruction des nids de frelons asiatiques » se termine à partir 15 novembre 2019. Après cette date, il n'y aura plus de participation financière de l'agglomération.

La CASE s'est mobilisée pour la lutte contre le frelon asiatique en 2019 en prenant en charge 70% du montant de destruction des nids. Cette opération a eu un fort succès et a permis de détruire environ 120 nids primaires et 55 nids secondaires (bilan jusqu'au 24 octobre 2019) sur notre territoire. A cette période de l'année, les reines ont quitté les nids.

Leur destruction relève plus d'un intérêt sanitaire qu'écologique. L'opération se termine donc en date du 15 novembre 2019. A partir de cette date, il n'y aura plus de participation financière de l'agglomération pour la destruction des nids.

Les propriétaires pourront toujours contacter le GDS pour bénéficier des 30% de prise en charge par le Département de l'Eure via la plateforme ou au 02 77 64 54 27.

# Flash infos

## La collecte des déchets ménagers recyclables

Il est prévu de modifier la façon de collecter les déchets ménagers recyclables à partir du mois de septembre 2021. Ces déchets seront collectés en bacs jaunes une fois tous les 15 jours. Une nouvelle consigne de tri verra le jour puisque tous les emballages plastiques seront recyclés. A partir de maintenant il n'y aura plus de distribution de sac jaunes à domicile. Ces sacs seront mis à votre disposition en mairie en attendant la distribution des nouveaux bacs.

Une livraison de bac en mairie est programmée entre avril et juin 2021 si le fournisseur respecte les délais. Ensuite, la mairie organisera leur distribution sur un ou deux sites spécifiques. Nous vous informerons de la date de distribution en temps utile.



Avant septembre 2021



À partir de septembre 2021

### Consignes de tri depuis juin 2020



### Ce qui changera pour vous.

- Réduction fréquence de collecte du tri,
- Des consignes de tri plus simple pour la « poubelle » jaune,
- Changement potentiel des jours de collecte,
- Collecte en bacs plutôt qu'en sacs jaunes,
- Plus de distribution de sacs jaunes, à votre domicile en 2021,
- Stockage du bac jaune chez-vous.

## L'aide à domicile



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public indépendant de l'Agglomération. Le CIAS Seine-Eure a pour objet de développer les actions d'intérêt communautaire et notamment l'accompagnement des personnes fragilisées ou en perte d'autonomie.

Ce service d'aide à domicile est accessible aux habitants du territoire Seine-Eure. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes handicapées. Il apporte à la personne une aide et un soutien lui permettant ainsi de vivre à son domicile, selon ses choix dans les meilleures conditions possibles.

Le service d'aide à domicile fonctionne 7 jours sur 7, de 7<sup>h</sup>00 à 20<sup>h</sup>00. Il intervient pour accompagner les personnes dans les tâches de la vie quotidienne tel que l'aide :

- à la toilette,
- à la préparation des repas,
- aux déplacements,
- aux courses,
- aux tâches ménagères courantes,
- dans les démarches administratives.

Le CIAS est ouvert du lundi au vendredi, de 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>30 et de 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>00, excepté le lundi après-midi de 14<sup>h</sup>00 à 17<sup>h</sup>00. Un accueil physique et téléphonique personnalisé est assuré aux jours et horaires d'ouverture.

**Renseignements au 02.76.46.02.00 ou [aide.domicile@seine-eure.com](mailto:aide.domicile@seine-eure.com)**



## Un coup de pouce pour acheter votre 1<sup>er</sup> logement !



Vous achetez votre premier logement ? Profitez d'une aide financière pour vous installer sur le territoire Seine-Eure.

### Une aide pour quel logement ?

- **6000 €** : Collectif ancien avec au moins 25% de travaux à effectuer comprenant deux actions de travaux de rénovation énergétique.
- **6000 €** : Collectif neuf.
- **4000 €** : Individuel ancien avec au moins 25% de travaux à effectuer comprenant deux actions de rénovations énergétiques.
- **4000 €** : Individuel neuf allant au-delà des normes RT 2012 en obtenant la labellisation E+C-.
- **4000 €** : Location accession.
- **2000 €** : Individuel neuf respectant les normes RT 2012.

### Comment en bénéficier ?

ð Être primo-accédant (ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années)

ð Remplir les critères d'éligibilité des plafonds de ressources retenus pour le Prêt Taux Zéro

ð Acheter sa résidence principale sur le territoire Seine-Eure.

### Des questions ?

Pour tout renseignement, contactez Laurence HASLEY du service habitat

**Téléphone :**

**02.32.50.85.82**

**Mail :**

**laurence.hasley@seine-eure.com**

## Maison de l'Habitat : Bienvenue chez vous !



**La maison  
de l'habitat**

L'Agglo a regroupé en un lieu unique tous les services liés au logement. C'est la Maison de l'habitat ouverte depuis mardi 25 juin rue Pierre-Mendès-France, à Louviers.

Grâce à la Maison de l'habitat, chacun peut trouver réponse à ses questions, un accompagnement neutre et gratuit : aide à l'accession, diagnostic énergétique, solution de financements de travaux, accueil des nouveaux arrivants...

La Maison de l'habitat est le regroupement en un guichet unique de tous les services que propose l'Agglo.

Elle facilite l'accès à l'information, simplifie les démarches des particuliers et des investisseurs. Les partenaires de l'immobilier peuvent y tenir des permanences.

### Une maison divisée en 3 pôles



Je rénove

La Maison de la rénovation ouverte en 2016 dans les locaux de l'Alec a rejoint la Maison de l'habitat.

Les conseillers peuvent accompagner de bout en bout ceux qui envisagent la rénovation de leur logement (conseils d'experts, économie d'énergie, solutions de financement, etc.).



Je m'installe

Mise en ligne des offres immobilières en achat ou location, information sur les avantages financiers propres au territoire Seine-Eure, accompagnement sur-mesure des nouveaux arrivants par une personne dédiée.



Je loue  
mon bien

C'est l'accompagnement des propriétaires qui veulent valoriser leur bien en le louant, aides possibles en cas de rénovation, informations juridiques, actualités fiscales, intermédiation locative...

[maison-habitat.seine-eure.fr](http://maison-habitat.seine-eure.fr)



02 32 63 63 00



11 B rue Pierre Mendès France  
27400 Louviers



[habitat@seine-eure.com](mailto:habitat@seine-eure.com)



seine  
eure  
agglo

# Agglomération Seine - Eure

## Les aides pour réduire nos déchets

L'Agglo vous aide les habitants souhaitant composter, en participant financièrement à l'achat d'un composteur à hauteur de 70 €, sur présentation de facture



### Compostons !

Composter permet de réduire ses déchets de 40 kg par an et par habitant !

En utilisant les déchets de cuisine et les déchets de jardin, il est possible de réduire d'un tiers le poids de notre poubelle et d'obtenir du compost pour le jardin.

L'Agglo Seine-Eure aide les habitants souhaitant composter, en participant financièrement à l'achat d'un composteur à hauteur de 70 €, sur présentation de facture\*.

Direction Propreté et déchet Hôtel d'Agglomération CS 10514, 27405 Louviers Proprete.urbaine@seine-eure.com

\* Pièces justificatives à fournir : justificatif de domicile de moins de 3 mois, justificatif d'achat de l'année en cours ou de moins de 6 mois, avec le descriptif détaillé du composteur, RIB.

### Tondons-en « Mulching » !

Equipée d'une lame spécifique, cette tondeuse hache finement l'herbe puis la disperse sur le sol.

L'herbe tondue permet de :

- Maintenir l'humidité et ainsi de lutter contre la sécheresse,
- Lutter contre les herbes invasives,
- Bénéficier d'un engrais naturel et gratuit.



Les apports sont limités à 3 m<sup>3</sup> / semaine. Munissez-vous d'une fourche pour vider votre remorque, ou pour un gain de temps, mettez vos déchets verts dans des sacs solides que vous viderez sur place.



### Adoptons des poules !



Une poule mange les épluchures, les restes de repas et même les coquilles d'huîtres (émiettées) et les déchets de crevettes ! Elle pond des œufs et anime le jardin pour la joie des petits et grands.

L'Agglo donne 2 poules par foyer.

Renseignez-vous auprès du service propreté.

**Téléphone : 02 32 50 89 51**

Venez retirer en mairie ou à l'Hôtel d'Agglomération votre « stop pub » ! Vous ne subirez plus les publicités mais continuerez à bénéficier des informations des collectivités.

**NON** à la publicité et aux journaux d'annonces

**STOP PUB**  
Réduisons vite nos déchets !

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Climat, du Développement Rural et de l'Aménagement du Territoire

**OUI** à l'info des collectivités **Merci**

# Règles de civisme

## Les animaux errants



### Extrait registre des délibérations du conseil municipal

Monsieur Le Maire, rappelle que, selon l'article L 212-21 et suivants du Code Rural, « il prend toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ou de tous les animaux errants » y compris leur saisie et leur conduite dans un lieu de dépôt, qu'il désigne, adapté à l'accueil et à la garde de ceux-ci.

Par ailleurs, au titre du pouvoir de police générale qu'il détient en vertu des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est habilité à intervenir pour assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique.

Il informe le conseil municipal qu'il souhaite mettre en place des tarifs pour la capture et la pension des animaux errants pris en charge par les services municipaux.

Il propose plusieurs possibilités qui sont appliquées dans diverses communes, frais de 1ère capture, 2ème capture, frais de nourriture et garde au chenil. Les frais de vétérinaire, si nécessaires, seront à la charge du propriétaire.

Frais de garde et de nourriture : 15 €/jour par animal

Un forfait de capture selon des tranches horaires définies :

- Forfait semaine entre 8<sup>h</sup>00 et 17<sup>h</sup>00 ; **50 €** par animal
- Forfait semaine entre 17<sup>h</sup>00 et 8<sup>h</sup>00 ; **80 €** par animal
- Forfait week-end et jours fériés ; **120 €** par animal

## Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable, mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Nous informons les auteurs de ces indélicatesses qu'ils s'exposent à des amendes de 150 à 1500 €. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

# Règles de civisme

## Nuisances sonores

### Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

#### Leur utilisation est autorisée\* :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

\* Arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007 (sauf dispositions locales plus restrictives).



C'est votre anniversaire... vous déménagez : Pensez à prévenir vos voisins



### Un bruit vous gêne ?

#### Quelle que soit son origine

##### Voisinage :

- > Jardinage
- > Bricolage
- > Instruments de musique
- > Appareils bruyants
- > Animaux domestiques
- > Comportements bruyants

##### Chantiers de travaux publics ou privés

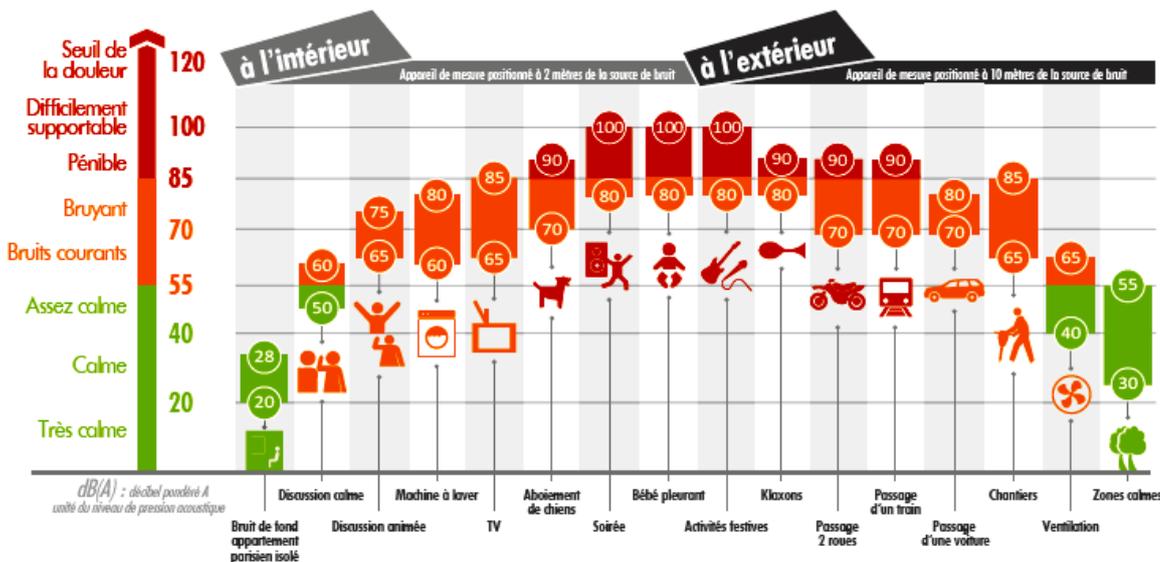
##### Activités (sauf installations classées)

(une mesure sonométrique est alors nécessaire)<sup>(1)</sup>

- > Commerce
- > Artisanat
- > Agriculture
- > Sport
- > Loisir
- > Lieu musical

(1) Réalisée à la demande du Maire par la DDASS ou le SCHS

Privilégiez dans tous les cas une démarche amiable



+3 dB(A)

c'est l'augmentation du bruit lorsque l'on double la source sonore

voiture = 60 dB(A)

+ voiture = 63 dB(A)

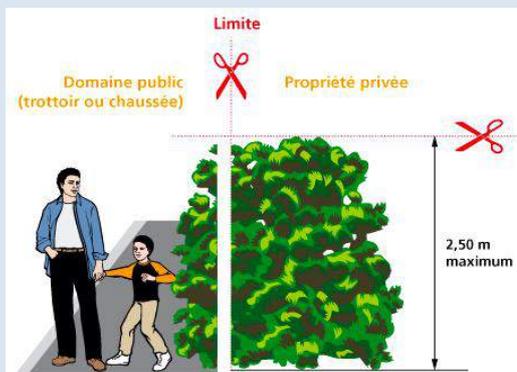
+10 dB(A)

c'est l'augmentation du bruit qui provoque la sensation d'un son deux fois plus fort

# Règles de civisme

## Élagage des haies, arbres, arbustes

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner les passages des piétons, des câbles électriques ou téléphoniques, ainsi que la visibilité des panneaux de signalisation.



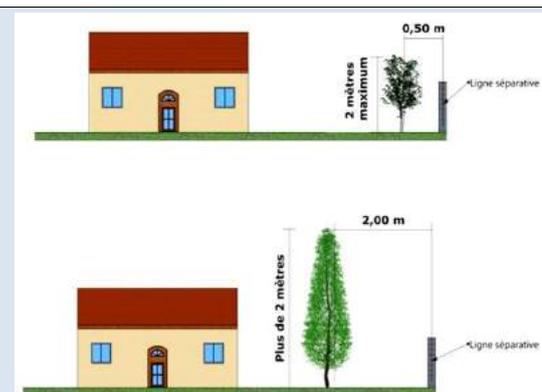
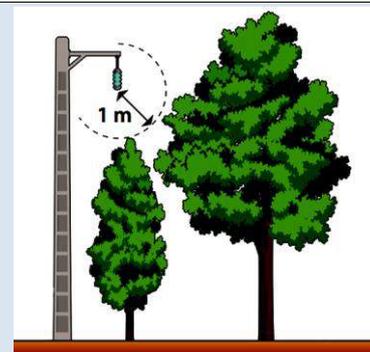
Les propriétaires sont tenus de couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public (rues, allées, chemins). Vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le Maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire.

Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Si des branches ou des arbres situés sur votre propriété occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, EDF peut engager des recours envers le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.

Si la ligne est sur la voie publique, l'élagage est à votre charge, en revanche si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.

\* Aux abords des lignes, définissez les distances à respecter en prenant compte de la taille qu'auront vos plantations à leur maturité. La distance minimum entre le poteau et l'arbre est de 1 mètre.



Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite de séparative. Les autres limites fixent la distance de plantation initiale :

\*distance se mesurant à partir du tronc de l'arbre

Types de végétaux	Distance minimale des plantations
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnités pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation. Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès
- Les feuilles qui provoquent des nuisances (gouttières ou canalisations bouchées),
- Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

# Règles de civisme

## Brûlage des déchets végétaux

STOP au brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu !  
Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu et au débroussaillage est FORMELLEMENT INTERDIT.



Suite à plusieurs constats, encore récents, et plaintes reçues d'administrés subissant les désagréments de cette pratique, en plus de la pollution que celle-ci produit, nous vous transmettons quelques informations ainsi que l'arrêté préfectoral reçu le 16 novembre 2020. Brûler des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €. Incommoder son voisinage par les odeurs, fumées ou détritits volants risquant de provoquer un incendie, peut par ailleurs engager votre responsabilité." Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures de fruits et légumes... Ces déchets verts font partie des « biodéchets ».

### Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps. Ou bien de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune. Pour rappel, nous avons la chance d'avoir une déchetterie sur notre commune !

Il est donc interdit de les brûler à l'air libre, ni même de les brûler avec un incinérateur de jardin.

**En cas de non-respect de la réglementation, une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal) peut être appliquée à tout contrevenant.**

La circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts précise que cette pratique est **strictement proscrite pour les particuliers et collectivités.**



En effet, au-delà des possibles troubles du voisinage par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants qui sont d'autant plus importants que les végétaux sont verts et humides.

Pour rappel sont considérés comme déchets verts : les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les autres déchets végétaux issus des jardins et parcs de particuliers.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, et privilégient la valorisation des déchets verts : compostage, broyage, paillage, apports en déchetteries.

# Fleurissement

## Le concours des maisons fleuries

Une fois de plus, la municipalité a organisé le concours des maisons fleuries. Ce concours récompense les habitants qui contribuent à l'embellissement de notre village en fleurissant leurs propriétés. La participation n'a pas été entachée par ce que nous traversons. Onze participants et participantes se sont retroussés les manches pour relever le défi.

En cette période difficile, Mme. Béatrice CORMON et M. le Maire ont remis les récompenses à domicile. En effet, il n'a pas été possible cette année d'organiser la cérémonie pour la remise des récompenses qui se déroule habituellement à la salle "Émile LENOBLE".



1ère : Mme Annick JOBIN 70,00 € en bon d'achat  
2ème : Mme Marina DORÉ 40,00 € en bon d'achat  
3ème : Mme Odette RICHARD 20,00 € en bon d'achat

Prix de la participation : lot de pensées

Mme Mireille VALÈRE  
Mme Michèle TAYOT  
Mme Danièle MALHERBE  
Mme Marie-Laure MISEREY  
M. David LHONOREY  
Mme Jacqueline LABORDE  
M. Yoann DURAND  
Mme Anne-Marie LEROY



*Félicitations à toutes et à tous et merci pour votre participation !*

# Fleurissement

## Le fleurissement de la commune



Clin d'œil à nos trois employés municipaux en charge de l'entretien de nos espaces et bâtiments communaux !

Après avoir récompensé les participants aux concours de maisons fleuries, il était important pour nous de mettre en avant le travail, l'engagement et l'investissement de nos trois employés municipaux Jean-François (dit « Jean-Jean »), Franck et Quentin, en charge de l'entretien des espaces et bâtiments communaux de notre commune.

Leurs emplois du temps sont bien chargés et c'est empreint d'une volonté sans faille qu'ils effectuent des travaux de réfection, réparation, entretien, etc... Quelques exemples : entretien et réparation des désordres rencontrés dans les écoles et à la salle polyvalente, travaux sur le bâtiment du dépôt de pain, travaux de réfection complète d'un logement communal, etc...



Et bien sûr, la propreté et le fleurissement de notre village, qui, au fil des années et grâce à leur savoir-faire et leurs bonnes idées, continue de s'embellir !

Création de parterres de fleurs, d'un cabanon, d'un puits, des objets détournés agrémentés de plantes...

Grâce à leur travail, notre commune a obtenu deux années de suite, au concours de fleurissement, un diplôme d'honneur d'encouragement délivré par notre Département.



Des actions sont en marche pour les aider dans leurs tâches et maintenir la qualité de leur travail et de leurs efforts, comme cette action menée rondement lors de l'organisation de « La Journée Ville Propre » en octobre dernier (à refaire sans hésitation au vu de votre participation !) et également par la mise en place, courant 2021, de réceptacle à déchets, dont déchets canins.

Pour respecter leur travail et la qualité de vie sur notre commune, soyons respectueux de nos espaces !

Un grand merci pour leur engagement !

# Fleurissement

## Prix d'honneur pour notre commune



Chaque année, la Haye Malherbe apporte un soin particulier au fleurissement. Et cet effort a valu à la commune une fois de plus un prix d'honneur cette année. Merci le dévouement de nos agents technique : Mr Jean François RENAULT, Mr Franck DUSCHENE et Mr Quentin LECOMTE.

# Travaux



## Travaux 2020

### L'école du bourg

La réfection, des gouttières par une entreprise de couverture



### Le cimetière

Réfection du mur nord par l'association CURSUS. Ce chantier se poursuivra en 2021



Avant



Après

# Travaux

Installation de panneaux à chaque entrée du village en prévention sécurité



## Les écoles

La protection des accès des écoles par une signalisation prononcée



# Travaux

Plusieurs râteliers pour vélos ont été installés dans la commune.

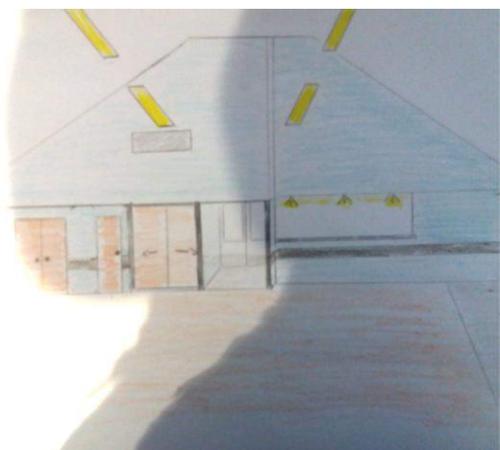
À la Mairie, la salle polyvalente, au petit panier, Au dépôt de pain, côté coiffeur, la fleuriste.  
Reste à poser la pharmacie et l'école du bourg et la vallée.



## Travaux 2021

### Salle polyvalente

Redonner un coup de jeune à notre salle polyvalente



## Les mares et les fossés

Entretien des mares, fossés et autres chemins communaux



Route de Louviers et Rue du Bel air



Travaux bassin rue du Val Martin

# Travaux

## La voirie

Pose et entretien de panneaux de signalisation



## Côte de Montaure

Effacement, enfouissement des lignes électrique et changement d'éclairage

Tavaux demandé au syndicat d'électricité et gaz de l'Eure par la municipalité en 2019 sont enfin commencés. L'enfouissement des réseaux, réalisés sous le contrôle du SIEGE 27, consiste à faire disparaître tous les câbles aériens et principalement les câbles dit fil nu pour le confort des ses riverains. Le but étant d'éviter les chutes de tension. A cette occasion, la commune remplace les luminaires obsolètes par des luminaires led moins énergivores et dont l'éclairage est plus adapté à la voirie.



Avant (anciens poteaux en béton et fils aériens, éclairage très consommateur)



Après (nouveau mât, éclairage LED, plus aucun fil aérien)

## Adduction d'eau



Remplacement de la conduite d'eau fatiguée  
de la rue des écoles LA VALLÉE

## Le cimetière

Réfection du mur nord par l'association  
CURSUS. 2<sup>ème</sup> tranche



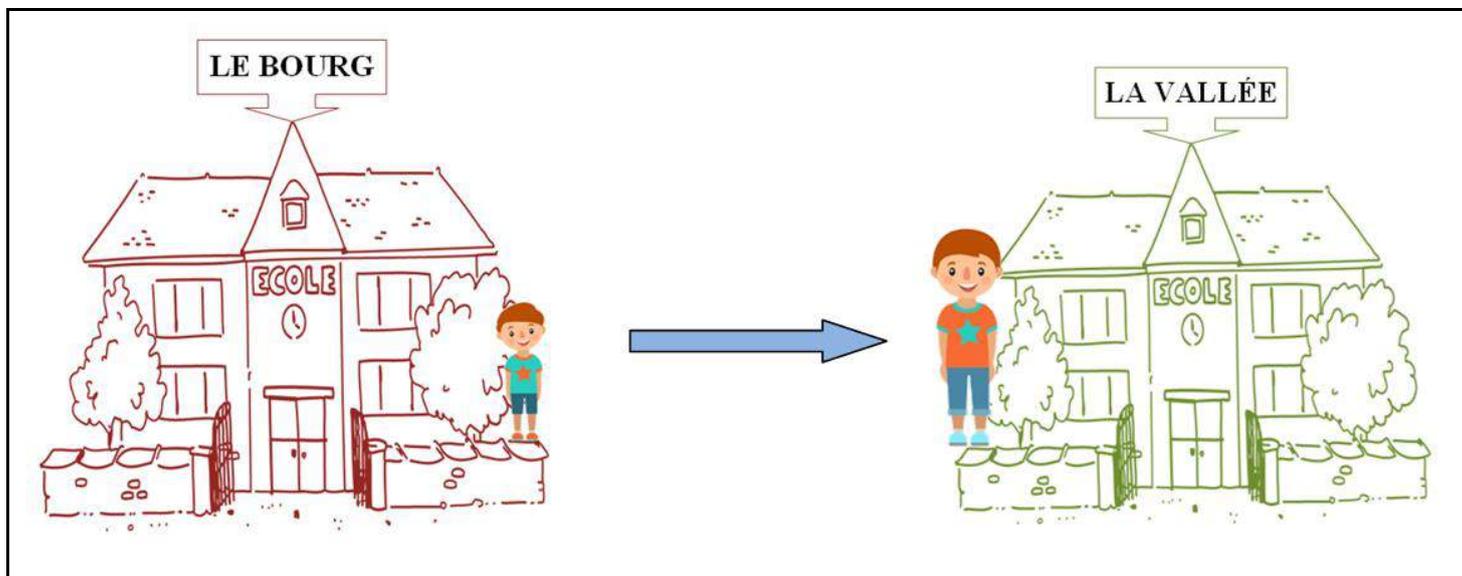
Avant



Après

# Vie scolaire

## Retour de l'enfant vers l'école de La Vallée



Nous rappelons aux parents qu'il est convenu que les enfants résidants sur le hameau « La Vallée », le lieu-dit le « Camp des Ventes », et les enfants résidants sur l'ancienne commune de Tostes (depuis la fermeture de l'école de cette commune), effectuent leur scolarité à l'école du hameau « La Vallée » dès la classe de CP jusqu'à leur rentrée en sixième.

Seule la présence d'un frère ou d'une sœur dans l'école maternelle de la commune de résidence pourrait éventuellement faire l'objet d'une demande de dérogation. Cependant, lorsque l'enfant le plus jeune intégrera la classe CP, l'ensemble de la fratrie retournera d'office à l'école de secteur soit l'école du hameau « La Vallée », même si l'aîné de la fratrie doit interrompre le cycle en cours.

## Taris scolaires 2020 - 2021



### Cantine

Enfant de la commune : 3,20 €

Enfant hors commune : 3,60 €

Adulte : 5,50 €



Toute absence doit être signalée la veille avant 9h00 à la cantinière (06.20.89.85.09) ou à la maire au (02.32.50.61.30) pour être décompté.

### Garderie

Matin 7<sup>h</sup>00 à 8<sup>h</sup>20 : 1,30 €

Soir 16<sup>h</sup>30 à 18<sup>h</sup>00 : 1,80 €

Soir + prolongement jusqu'à 18<sup>h</sup>30 : 2,80 €

Passer 18h30, un supplément sera facturé 10,00 €.



Tout retard doit être signalé au 06.20.89.85.08



# Vie scolaire

De nouveaux ordinateurs pour les enfants de l'école !



Depuis la rentrée, l'école bénéficie de nouveaux ordinateurs installés dans la salle informatique. Il s'agit de 9 nouvelles tours de taille réduite et de 2 nouveaux écrans qui s'ajoutent aux anciens.

Les élèves peuvent plus facilement travailler sur un matériel uniforme ; traitement de textes, jeux éducatifs en ligne, logiciels pédagogiques, navigation sur internet, dès la classe Petite Section.

Les grands ont de quoi préparer le B21 qui est une habilité exigée à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Les classes de maternelle ont également été dotées de vidéoprojecteur.

Les élèves et les enseignants apprécient de travailler dans ces conditions !

Mr Moreno Anthony  
Directeur de l'école du Bourg  
Place de la Mairie  
27400 La Haye Malherbe  
02.32.25.95.19

# Vie associative

## Amicale des Sapeurs-Pompiers



**Chers habitants,**

Par ce message, veuillez recevoir nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année de la part des sapeurs-pompiers du centre de secours de la Haye Malherbe/Quatremare.

Dans la continuité de 2020 avec les mesures sanitaires très compliquées, nous ne pourrons nous rencontrer pour notre traditionnelle Ste Barbe.

Bien que spéciale, cette année aura été, une fois de plus, en augmentation de 15% par rapport à 2019 sur le plan des interventions.

En ce qui concerne notre amicale, nous tenons à remercier tous les habitants ayant participé aux calendriers sous forme de dons, validant par la même occasion, la participation à notre tombola. Cela dit, il nous reste malheureusement, 900 calendriers sans retour sur les 1300



offerts par votre centre de secours. Nous n'avons malheureusement pas pu distribuer ce calendrier 2021 à tout le monde afin de le partager sur toutes les communes, et nous nous excusons, auprès des personnes qui le souhaitent, de ne pas vous avoir fait ce plaisir. Il vous reste jusqu'au 31 janvier pour continuer vos dons via leetchi ou voie postale, et faire valider votre participation à cette tombola.

Merci encore de votre participation, et très bonne année 2021 !

*Le personnel du centre de secours de  
La Haye Malherbe,  
Lieutenant Michael DRAPIER*

# Vie associative

## Association pour la sauvegarde du patrimoine Malherbois

**MERCI**



REPLACEMENT DE LA PORTE DE L'ÉGLISE ST NICOLAS  
REPLACEMENT D'une PARTIE de la colonne de l'estrade



**MERCI** à tous ceux qui ont œuvré pour qu'enfin l'église ST NICOLAS, bâtiment communal sacralisé se dote d'un portail tout neuf. Le pilier de l'estrade rendu instable par les affres tu temps a été changé. il datait de 1849 (signature du menuisier rendue visible au démontage)

Merci à tous les donateurs qui, par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine ont concouru au remplacement du portail. Merci au conseil départemental de l'Eure qui avec l'opération « mon village, mon amour » apporte leur soutien financier. Merci à l'agglomération Seine Eure qui par la valorisation du patrimoine apporte un concours financier non négligeable. Merci à tous les bénévoles de l'association ASPM, sans qui rien ne peut s'entreprendre et se réaliser (la mise en peinture a été réalisé par les membres de l'ASPM). Merci à vous tous pour nous soutenir dans nos réalisations au profit du patrimoine vernaculaire de notre commune.

# Vie associative

De nombreux chantiers nous attendent pour de nombreuses années. La sauvegarde du patrimoine est une mission sans fin. Prochaine étape : repeindre le calvaire, mettre en lumière le clocher de l'église, faire un inventaire complet du petit patrimoine communal y compris dans le cimetière.

## Un dossier important : le monument funéraire BUHOT



Cette sépulture, très beau monument souffre depuis quelques années déjà. Une expertise est en cours. La famille BUHOT était propriétaire du terrain où se situe le cimetière. Le cimetière situé dans l'enclos autour de l'église ne permettant plus d'accueillir les défunts, la municipalité, dès 1861 se mit en quête d'un terrain. Ce n'est que dans les années 1870 après de nombreux rebondissements que ce terrain sera acquis par la municipalité (délibérations en mairie)

En ces temps incertains, allons de l'avant avec la sauvegarde de notre patrimoine.

Nous ne sommes que des passeurs, aussi agissons pour permettre aux générations futures de se tourner vers l'avenir en laissant intact les témoignages matériels et immatériels des anciens.

**Rejoignez-nous :** Bruno CLAUDE secrétaire tel 06 73 27 18 66

Courriel : [bruno.claude27@orange.fr](mailto:bruno.claude27@orange.fr)

JF LABORDE président tel 06 76 83 82 50

Courriel : [labordejflp@wanadoo.fr](mailto:labordejflp@wanadoo.fr)

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**  
**MALHERBOIS**  
**12, place de la mairie 27400 LA HAYE MALHERBE**

# Vie associative

## La Vallée des loisirs



**La Vallée des Loisirs est une association loi de 1901 créée en 1986.** Son siège se trouve près de l'école du hameau de La Vallée, sur le territoire de la commune de La Haye-Malherbe.

**Elle propose à ses adhérents plusieurs activités :**

- Randonnée pédestre 5 fois par mois : le premier dimanche matin du mois et chaque jeudi après-midi.

Chaque mercredi soir :

- Gymnastique de 18h30' à 19h30'

Comme la monitrice de la gymnastique a mis fin à ses fonctions, **nous cherchons une personne pour assurer l'animation de cette activité dès qu'elle pourra reprendre en salle.**

A la rentrée septembre, nous espérons pouvoir mettre en place deux nouvelles sections d'initiation à la **photo et à la vidéo.**

Si vous souhaitez connaître les fondamentaux de la photo numérique, Hervé Letellier abordera avec vous les différents matériels, la prise de vue et les logiciels permettant de réaliser des diaporamas.

Philippe Mouroux, quant à lui, vous initiera à la prise de vue vidéo et à la réalisation de films.

**La Vallée des Loisirs propose également des événements ouverts à tous :**

En 2020, nous avons organisé en mars une soirée animée par les Andrews à Montaure et en octobre une soirée théâtrale à La Haye-Malherbe avec le concours de la troupe d'Arnières-sur-Iton.

D'autres animations programmées n'ont pas pu être maintenues en raison de la situation sanitaire. Il s'agit de la fête des Voisins de La Vallée, de la foire à tout de Tostes et de la sortie mycologique en forêt de Bord.

Nous espérons que l'année 2021 sera un peu plus favorable et que nous pourrions reprendre la totalité de nos animations en 2022.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le 06 22 45 60 36.

LA VALLEE DE LOISIRS (association loi 1901) 2 rue du château d'eau La Haye-Malherbe

# Vie associative

## Racing Club Malherbe Surville

### Ecole de foot



**U7** 2015 / 2014

Entraînement  
MERCREDI 17h30 - 19h

Match le samedi matin

Stade SURVILLE  
Salle des fêtes de SURTAUVILLE  
(Hiver)

Responsable de catégorie  
**Gregory SCHARTIER** 06 24 21 58 78  
[gregory.schartier-foot@gmail.com](mailto:gregory.schartier-foot@gmail.com)

Dirigeants :  
Nathan RAVET, Thomas GEIRNAERT, Cédric JUSTIN.

**U9** 2013 / 2012

Entraînement  
LUNDI 17h45 - 19h  
MERCREDI 17h30 - 19h

Match le samedi matin

Stade LA HAYE MALHERBE

Responsable de catégorie  
**Jean Daniel LOMENEDE** 06 61 29 42 28  
[jdaniel.lomenede@gmail.com](mailto:jdaniel.lomenede@gmail.com)

Dirigeants :  
Olivier HERBULOT, Gregory SCHARTIER, Ludovic ROSAY, Saïd TALBI.

### Ecole de foot



**U11** 2011 / 2010

Entraînement  
LUNDI 18h 19h30  
MERCREDI 18h 19h30

Match le samedi matin

Stade LA HAYE MALHERBE

Responsable de catégorie  
**Pierre DUVIVIER** 07 61 36 98 59  
[pierre76650@hotmail.com](mailto:pierre76650@hotmail.com)

Dirigeants :  
Xavier MATIEN, Nathan FOUTREL, Sébastien CAMPOT, Damien PUY, Thierry FIQUET

**U13** 2009 / 2008

Entraînement  
MARDI 18h30 - 20h  
VENDREDI 18h30 - 20h

Match le samedi après midi

Stade LA HAYE MALHERBE

Responsable de catégorie  
**Regis PAUTET** 06 79 17 78 86  
[rpautet@gmail.com](mailto:rpautet@gmail.com)

**Emmanuel ROUSSEVILLE** 06 61 18 60 23  
[manurousseville@aol.com](mailto:manurousseville@aol.com)

Dirigeants :  
Julien HUBERT

### Foot à 11



**U15** 2007 / 2006

Entraînement  
MARDI 18h30 - 20h  
VENDREDI 18h30 - 20h

Match le samedi après midi

Stade SAINT DIDIER DES BOIS

Responsable de catégorie  
**Frédéric NONCHE** 06 84 82 19 92  
[nonchefrederic@gmail.com](mailto:nonchefrederic@gmail.com)

Dirigeants :  
Stéphane CHARAUX, Mickael LANGLOIS

**Sénior** De 1986 à 2002

Entraînement  
MARDI 19h - 21h  
JEUDI 19h - 21h

Match le Dimanche après midi

Stade SAINT DIDIER DES BOIS

Responsable de catégorie  
**Vincent RAVET** 06 95 16 69 35  
[sas.ravetpeinture@orange.fr](mailto:sas.ravetpeinture@orange.fr)

Dirigeants :  
David PEREIRA SOARES,

# Vie associative

## L'Académie d'Aïkido Seine Eure

Aïkido et d'Aïkishintaiso



Pour la 4eme année, les cours d'Aïkido (art martial japonais) et d'Aïkishintaiso (gymnastique japonaise) de l'Académie d'Aïkido Seine Eure ont repris en Septembre à la Haye Malherbe - salle polyvalente (à partir du 10 septembre) le jeudi soir de 20h à 22h. Ces cours sont ouverts à tous et à tout âge et permettent de travailler seul (Aïkishintaiso) ou/et à deux (Aïkido), la souplesse, l'énergie, et le relâchement.

Pendant la crise sanitaire que nous traversons, nous adaptons notre pratique avec un travail en Aïkido sans contact aux armes (bokken - sabre en bois et jo - bâton en bois) et en Aïkishintaiso à distance par un travail individuel de renforcement énergétique. Ceci permet de continuer à pratiquer une activité physique régulière, énergisante et déstressante dans le respect des règles de distanciation en vigueur. Nous pratiquons en extérieur dès que les conditions météorologiques le permettent.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 06 84 84 41 22 ou consulter notre site web <https://seine-eure.aikido.fr>.

Les premiers cours d'essai sont gratuits.



# Vie associative

## LE JUDO CLUB de la HAYE MALHERBE



LE JUDO CLUB de la HAYE MALHERBE traverse comme beaucoup de club une période difficile compte tenu de la situation sanitaire qui nous frappe depuis mars dernier.

Malgré cela nos adhérents sont toujours présents et des nouveaux viennent nous rejoindre chaque année.

Nous sommes fiers de cette réussite, et cela grâce à vous !!!

Nos cours sont organisés par Christophe (professeur agréé).

Notre force d'aujourd'hui et de demain : simplicité, convivialité, écoute et complicité.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous serons heureux de vous faire découvrir notre univers sportif pour petits et grands selon des règles sanitaires mise en place face à la pandémie de COVID 19.



### Cours de Taïso :

A la Salle des Fêtes de TOSTES le mardi soir  
de 19h45 à 21H00

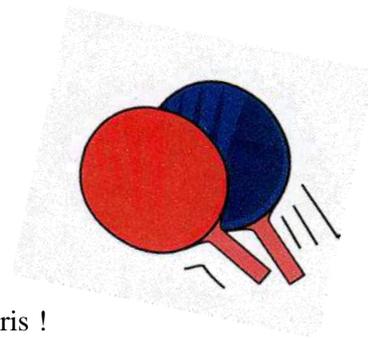
A la Salle des Fêtes de La HAYE MALHERBE  
le mercredi de 17h45 à 20h00

### Cours de Judo :



# Vie associative

## A.S.H.M. Section tennis de table



La section Tennis de Table de La Haye-Malherbe vous informe que la saison 2020/2021 a repris !

Nous vous attendons tous les mercredis soir, à partir de 20H45, à la salle des fêtes, pour une pratique du Tennis de Table « loisir et conviviale ».

La cotisation est de 65 euros pour la saison.

Nous sommes actuellement seulement 12 adhérents et nous comptons sur vous, pour venir compléter l'effectif !

Venez faire un essai, nous vous attendons !

Nous avons également 2 équipes inscrites en compétition départementale (4 joueurs par équipe).

Ces rencontres au nombre de 14 dans la saison, se déroulent le vendredi soir (7 matchs à la Haye-Malherbe et 7 matchs dans les villages avoisinants).

Le Président  
Hervé MARCHELIDON  
02 32 50 49 75

Le Secrétaire  
Jérôme JEANNOT  
02 32 40 16 18

Le Trésorier  
Gilles DEVINAT  
02 32 25 44 01  
06 16 67 18 65  
[gidevinat@hotmail.fr](mailto:gidevinat@hotmail.fr)

A bientôt !  
A.S.H.M.T.T.

## ASHM GYMNASTIQUE

Notre objectif (Bouge pour ta santé). Pratiquer une activité régulière permet de conserver dynamisme et autonomie. Le jeudi soir de 18h à 19h venez nous rejoindre à la salle polyvalente de la Haye Malherbe. Muriel notre animatrice diplômée nous emmène pour des séances différentes chaque semaine.

Si la vie d'un club continu de perdurer c'est grâce à vous.

J'espère avoir attirée votre attention.

N'hésiter pas venir nous vous offrons votre 1ère séance de remise en forme.

L'adhésion pour l'année est de 75€.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 06 25 49 42 79



Bien sportivement.  
La Présidente  
Mme Martine TASQUIER

# Dates à retenir

14 Février



Crêpes musette  
Avec  
Didier CORDEMANS

13 Mars



Soirée animée par Sevy GOLDEN  
Organisée par  
La Vallée des Loisirs  
Dans la salle polyvalente de  
Montaure

14 Mars



Crêpes musette  
Avec  
Trio ANDREWS

22 Mars



A partir de 15h00 et jusqu'à  
19h00 dans la salle polyvalente de  
La Haye Malherbe, faites le don  
de sang. Collation offerte après le  
don.

18 Avril



Foire à tout du comité des fêtes  
à La Haye Malherbe

8 mai



Commémoration de  
la victoire 1945

9 Mai



Crêpes musette  
Avec  
Duo Ginguette

17 Mai



A partir de 15h00 et jusqu'à  
19h00 dans la salle polyvalente de  
La Haye Malherbe, faites le don  
de sang. Collation offerte après le  
don.

22 / 24 Mai



Fêtes de la Pentecôte

# Dates à retenir

27 Juin



REPORTÉE

Foire à tout organisée par  
La Vallée des Loisirs à Tostes

12 Juillet



A partir de 15h00 et jusqu'à  
19h00 dans la salle polyvalente de  
La Haye Malherbe, faites le don  
de sang. Collation offerte après le  
don.

14 Juillet



Fête nationale

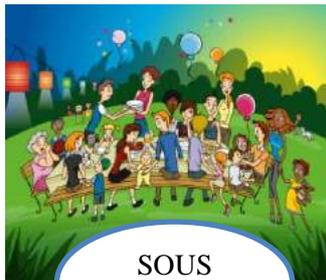
25 Juillet



ANNULÉ

Repas de la Joie de Vivre

1 Août



SOUS  
RESERVE

Repas champêtre

6 Septembre



A partir de 15h00 et jusqu'à  
19h00 dans la salle polyvalente de  
La Haye Malherbe, faites le don  
de sang. Collation offerte après le  
don.

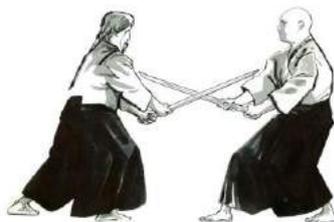
11 Septembre



SOUS  
RESERVE

Forum des associations

10 et 11 Septembre



Stage Aïkido

18 Septembre



Repas des adhérents de  
ASHM pétanque

# Dates à retenir

24 Septembre



Assemblée générale  
ASHM gymnastique

25 Septembre



Reps des anciens

3 octobre



Soirée choucroute dans  
la salle polyvalente

9 Octobre



Soirée théâtrale organisée  
Par La Vallée des Loisirs  
20h30 dans la salle polyvalente

17 Octobre



Crêpes musette  
Avec Trio ANDREWS

24 Octobre



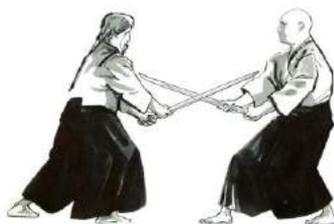
Sortie mycologique organisée  
Par La Vallée des Loisirs  
En forêt de Bord

11 Novembre



Commémoration de l'armistice

13 et 14 Novembre



Stage Aikido

21 Novembre



Crêpes musette  
Avec Duo Guinguette

# Dates à retenir

22 Novembre



A partir de 15h00 et jusqu'à 19h00 dans la salle polyvalente de La Haye Malherbe, faites le don de sang. Collation offerte après le don.

10 Décembre



Arbre de Noël

12 Décembre



Marché de Noël dans la salle polyvalente

31 Décembre



Soirée réveillon dans la salle polyvalente

# Votre équipe municipale



Serge Marais	Maire
Mickaël Heurteau	1er Adjoint
Amélia Bréant	2ème Adjoint
Éric Louet	3ème Adjoint
Marc Angot	Conseiller municipal
Guy Auzoux	Conseiller municipal
Christelle Baron	Conseillère municipale
Séverine Bonnet Thomas	Conseillère municipale
Béatrice Cormon	Conseillère municipale
José Hacville	Conseiller municipal
Jean François Laborde	Conseiller municipal
Jean Yves Laudrel	Conseiller municipal
Émilie Lefront	Conseillère municipale
Hervé Letellier	Conseiller municipal
Nathalie Pomard	Conseillère municipale